

Vérification des autobus non polluants



Bureau de la
vérificatrice générale
Ville d'Ottawa

Mécanismes et accords de financement (Sprint 3)



? Pourquoi cette vérification?

Dans le cadre du Programme des autobus non polluants (ANP), la Ville prévoit de mettre progressivement en service, d'ici 2027, 450 ANP et de se doter, d'ici 2036, d'un parc de véhicules de transport en commun entièrement électrique. Pour financer ce parc de véhicules, la Ville compte sur un prêt de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et sur une subvention d'Infrastructure Canada (INFC). Cette mission consistait à évaluer les démarches accomplies par la Ville pour sécuriser ce financement. Il fallait entre autres évaluer la vraisemblance des estimations et des hypothèses de la convention de prêt de la BIC, recenser les risques et s'assurer que la Ville sera en mesure de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

Q Ce que nous avons constaté

Bien que les accords de financement conclus avec la BIC et INFC permettent d'accélérer le Programme des ANP et de réduire les coûts de la Ville, il y a des risques opérationnels et financiers dont il faut tenir compte. La convention de prêt de la BIC prévoit de nombreux calculs, rapports et dossiers d'information à communiquer. La Ville doit instituer les processus et les mécanismes qui lui permettront de répondre à ces exigences avant le versement de la première tranche du prêt, planifiée en 2023. La Ville s'attend à ce que la subvention d'INFC soit inférieure à celle prévue à l'origine, ce qui permettra de financer un moins grand nombre d'ANP.

De plus, en raison des retards dans le calendrier du versement de la subvention d'INFC, la prochaine vague de 26 ANP ne permettra sans doute pas de respecter la date escomptée pour la mise en service (décembre 2023). La Ville a besoin de cette subvention pour financer l'achat et l'installation des infrastructures électriques de recharge des ANP. Le retard dans le versement de la subvention pourrait causer des difficultés et empêcher OC Transpo de respecter les impératifs de la mise en service.



Nous avons fait quatre recommandations afin de nous assurer que :

- les mécanismes, processus et systèmes nécessaires pour suivre les économies sur les coûts et les autres obligations contractuelles, ainsi que pour en rendre compte seront mis en place avant le versement de la première tranche du prêt;
- l'expert-conseil externe auquel la Ville fait appel pour mener les négociations et l'examen préalable des finances transfère comme il se doit ses connaissances au personnel désigné;
- la Ville procède à une analyse des éventualités afin de connaître l'incidence du retard et de la réduction du financement d'INFC sur les besoins du parc de véhicules dans les prochaines années.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).
613-580-9602 | BVG@ottawa.ca